

ERGONOMIE HOSPITALIÈRE



3 jours - 21 heures



**10 au 12 décembre
2025**



10 à 20 stagiaires



1 200 € TTC/pers.



Lieu de formation PARIS



Intervenants Mme Cécile BOISSON (ergonome, CHRU de Nîmes)



Objectifs

- Définir l'ergonomie hospitalière afin de mieux répondre à l'obligation de conseiller et d'accompagnement de l'employeur :
 - Décrire l'impact des facteurs techniques et organisationnels dans l'efficacité globale de l'entreprise
 - Identifier les difficultés aux postes de travail et les effets sur la santé et la sécurité des professionnels
- Reconnaître des connaissances sur les risques professionnels et la santé au travail :
 - Évaluer les risques professionnels
 - Participer à l'élaboration d'actions en santé au travail
- Mettre en pratique des outils en ergonomie en vue de contribuer à l'intégration des démarches ergonomiques dans les projets techniques et organisationnels de l'établissement :
 - Analyser une situation de travail
 - Réaliser des plans d'actions de prévention



Publics concernés

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail
- Ergonomes
- Infirmiers en santé au travail



Pré-requis

- Aucun



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail d'analyse et d'échange à partir des expériences des stagiaires et des formateurs (échanges de points de vue, retours d'expérience...)
- Mises en situations
- Séances de questions-réponses



Évaluation et suivi

- Questionnaire envoyé en amont de la session (attentes des stagiaires...)
- Tour de table et réajustements
- Evaluation de la formation par les stagiaires : questionnaires de satisfaction en fin de session
- Evaluation des acquis : par des pré et post tests (quizz) en début et fin de formation
- 3 mois après la formation : évaluation à froid



Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2024) : **91 %**
- Satisfaction des participants (2024) : **88 %**
- Nombre de participants à la formation (2024) : **10 participants**



Programme

Cette formation répond au contenu de l'article 1 de l'arrêté du 30/01/2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail :

- point 2 « La connaissance des risques et pathologies professionnelle et les moyens de les prévenir » = 21h

Mercredi 9h- 12h30

- Présentation et attentes
- Pré-test
- Bases conceptuelles de l'ergonomie :
 - L'homme au travail : notion d'activité et de coût physiologique, psychique, cognitif

14h00-17h30

- La situation de travail : déterminants, contraintes
- Méthode d'analyse du travail : conduite de projet et stratégie d'intervention
 - Levier et freins aux démarches de prévention et plus généralement à la transformation
 - Les grandes étapes d'une intervention sous forme de process : focus sur l'analyse de la demande, le diagnostic (préparation et validation)

Jeudi 9h-12h30

- Evaluation/identification des facteurs de risques dans les situations de travail
 - Préparation de l'intervention, notion de validation et information des travailleurs
 - Méthodologie d'observation et outils, travail à partir des données/indicateurs (SST, RH et d'activité)
- Référence aux normes (physiologie, bruit, éclairage...) et outils existants
- L'évaluation des risques professionnels

14h00-17h30

- Conception des situations de travail
 - Elaboration de repères de transformation : références normatives en anthropométrie, conception des postes de travail
 - Notion de situations de référence et de simulations, recherche de solutions : réflexion collective, caractère participatif
 - Travail à partir de situations caractéristiques en établissement de soins : la mobilisation des patients par les soignants à travers différents exemples ; le travail sur écran de visualisation – secrétariat

Vendredi 9h00-12h30

- Ergonomie et prévention de la désinsertion professionnelle :
 - Eléments de définition : prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle
 - Identification des freins et des leviers (évaluer la situation de handicap au travail et identifier les prédicteurs d'incapacités)
 - Le maintien en emploi (les outils, les acteurs internes / externes mobilisables)

14h00-17h30

- Ateliers
- Quizz

Chaque journée de formation sera clôturée par un cas pratique.

La dernière demi-journée sera consacrée à des ateliers, mises en situation.